

Pourquoi les mutualités fusionnent

■ Les grandes manœuvres ont commencé dans les organismes assureurs de santé.

Le secteur des mutualités connaît un vaste mouvement de concentration. Ce jeudi, les dix-neuf mutualités chrétiennes ont annoncé qu'elles allaient se regrouper pour n'en former plus que deux, l'une flamande, l'autre francophone, d'ici 2022 (année du renouvellement des instances mutualistes). Cette annonce fait suite à celle des mutualités socialistes wallonnes, qui vont également se regrouper. Les mutualités neutres (en Wallonie) et libérales vont suivre le même chemin. De leur côté, les mutualités libres ont déjà procédé à des fusions. Elles ne sont aujourd'hui plus que cinq et, d'ici 2022, elles ne seront plus que trois: une flamande, une francophone et une (petite) germanophone.

Tentons d'y voir clair dans ces grandes manœuvres.

1 Pourquoi les mutualités fusionnent-elles ?

Le monde change. De nouvelles maladies apparaissent, nécessitant d'autres prises en charge. Le nombre de burn out professionnels explose. Les nouvelles technologies permettent de travailler différemment. Autant d'éléments qui plaident pour que les mutualités évoluent aussi.

En se regroupant, les mutualités pensent qu'elles seront en meilleure position pour délivrer leurs services aux affiliés: assurance obligatoire soins de santé et indemnités, assurance complémentaire, mais aussi, et de plus en plus à l'avenir, coaching santé. Ce qui ne les empêche pas de maintenir une grande proximité avec leurs membres, insistent-elles, que ce

soit via leurs antennes locales, les services d'aide à domicile, les centres de planning...

Mais ce mouvement de concentration répond également à une nécessité de réaliser des économies d'échelle. Les mutualités sont soumises à une forte pression financière.

Depuis 2012, fait remarquer un acteur du secteur, les mutualités ont dû réaliser près d'un milliard d'euros d'économies, en raison de la non-indexation de leurs frais de fonctionnement. *“Pour réaliser des économies d'échelle et atteindre une taille et une expertise suffisantes pour absorber la complexité des matières, pour pouvoir investir dans la numérisation et les services aux personnes, il faut atteindre une taille critique.”*

Les mutualités n'ont de toute façon pas le choix. Il y a deux ans, elles ont signé un pacte d'avenir avec la ministre de la Santé publique Maggie De Block (Open VLD), qui les contraint à opérer des rationalisations. Notamment, lorsque l'arrêté royal d'exécution sera en vigueur, toute mutualité devra compter un minimum de 75 000 membres.

2 Comment ces fusions vont-elles se réaliser ?

Chaque camp a sa façon bien particulière d'envisager l'avenir.

Du côté chrétien, on a choisi de se regrouper en deux mutualités, l'une wallonne et l'autre flamande. Et les affiliés bruxellois, alors ? Les services les concernant seront fournis par les mutualités de Wallonie et de Flandre. Un modèle que l'on pourrait qualifier de communautaire, d'inspiration plus flamande, où les deux grandes communautés s'entendent pour gérer Bruxelles. Les mutualités libres ont choisi également un modèle communautaire, avec une mutuelle flamande, une francophone et une ger-

manophone.

Côté socialiste, par contre, on suit davantage une logique régionaliste. L'ensemble des mutualités wallonnes se regroupent sous la bannière Solidaris Wallonie. Une façon, souligne le secrétaire général Jean-Pascal Labille, de se mettre en adéquation avec la sixième réforme de l'État, qui a offert aux Régions de nouvelles compétences en matière de santé. *"Il y aura un interlocuteur unique pour discuter avec les autorités régionales"*, dit-il. À côté de Solidaris Wallonie, il restera, comme aujourd'hui, quatre mutualités flamandes et une regroupant Bruxelles et le Brabant flamand.

Ces regroupements s'accompagneront d'une harmonisation des cotisations pour l'assurance complémentaire, ainsi que de la couverture de celle-ci, qui, actuellement, peuvent varier d'une province à l'autre.

Plus fondamentalement, mais ceci n'est pas directement lié à ces fusions, la ministre de la Santé a demandé que les services couverts par l'assurance complémentaire soient davantage en adéquation avec *l'evidence-based medicine*, c'est-à-dire avec des méthodes ayant fait leurs preuves, et que l'on clarifie l'offre complémentaire, qui, pour séduire de nouveaux affiliés, part aujourd'hui en sens divers.

Laurent Gérard

Les mutualités ont signé un pacte d'avenir avec la ministre de la Santé, qui les contraint à opérer des rationalisations.

3 Qu'est-ce qui va changer pour les affiliés ?

NOMBRE D'AFFILIÉS PAR MUTUALITÉ (au 30 juin 2018)

Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes

4 594 386

UNMS : Union Nationale des Mutualités Socialistes

3 195 639

UML : Union des Mutualités Libres

2 149 690

UNML : Union Nationale des Mutualités Libérales

547 370

UNMN : Union Nationale des Mutualités Neutres

540 511

SNCB : caisse des travailleurs de HR Rail

104 487

CAAMI : Caisse auxiliaire d'assurance maladie invalidité

103 412

